

## **Réunion du groupe de travail**

**21 janvier 2025**

### **Présents :**

BOUCHARD Gérald, FILIP Olivier, FRANCOIS Jean-Claude, GUEGUEN David, Agostini Jean Christophe, LEA Ludovic, LEFEUVRE Luc, MAHE Pascal, MAZURE Vincent, THUAYRE Bertrand, TORILLEC Georges, TOUTAIN Hervé, VIOLLETTE Guillaume

### **Absents :**

VENOT François

### **Condition et fonctionnement**

- 4 réunions de 1h30 sont prévues, plus éventuellement.
- Objectif : écouter et rassembler les idées des acteurs du port pour formuler une/des propositions à Brest AIM SPL en vue d'une consommation de fluide plus économe et adaptée aux usagers du port, tant professionnels que particuliers.
- Moyen : toute transparence sur les données internes des ports et ses problématiques (au final, peu de données privées/confidentielles chez Brest AIM).
- Un relais sera assuré auprès des professionnels du port via une personne du groupe de travail.
- Le directeur donne le retour d'expérience, le point de vue de l'exploitant, il n'anime pas les débats, n'a pas pour mission de trouver seul des solutions.

### **Questions & Réponses:**

- Q : Ce groupe de travail concerne-t-il uniquement l'électricité ?  
R : « Les fluides » : eau, électricité, internet.
- Q : On part d'une feuille blanche ? (prends en compte les essais/statistiques de l'hiver)  
R : Comme on veut.
- Depuis 2 ans, les ports se fournissent auprès du groupement d'achat de la Métropole (Marché de l'énergie via des courtiers).
  - information concernant la tendance du prix de l'électricité en septembre/octobre
  - Prix définitif à la 1<sup>re</sup> facture entre février et avril.
  - Aujourd'hui, le port ne connaît pas le prix de l'électricité pour l'année en cours (tendance donnée à 15 cts/kWh).
- Les ports disposent d'heures pleines et d'heures creuses.

- Quote part : % de la part de l'électricité dans le contrat.  
Les quotes-parts des années précédentes jusqu'à la construction du port sont indisponibles.
- Quote-part actuelle : calculée pour être suffisante pour « deshum + chargeur » en usage hebdomadaire 475kwh.
- Attention : les pratiques des usagers vont des fois à l'encontre du règlement de Police du port (RPP) sur les déshumidificateurs, le chauffage, etc.
- Projet de faire évoluer le RPP:  
L'autorité portuaire du port du château est la Région.  
L'autorité portuaire du port du moulin blanc est la Métropole.  
Le RPP peut évoluer avec l'accord des deux.
- Q : Quid des factures des manifestations nautiques ?  
R : En fonction de l'emplacement de la principale borne électrique, une facture précise est possible. Sinon la facture se fait à l'estime.  
Q oubliée : Un client peut-il refuser une facture à l'estime ?  
R oubliée : le forfait est défini dans le contrat de la manifestation
- Une facturation stricte/pinaillieuse peut signifier une perte d'attrait pour la métropole.
- Statistique : consommation journalière deshum : entre 1kwh et 1,5 kWh  
h24 deshum : entre 365kWh/an et 550 kWh/an
- On observe une évolution des usages de consommation, un réel effort est fait par les usagers du port pour réduire la facture d'électricité : -30% en décembre 2024 par rapport à 2023 au Moulin Blanc et -40% au château.
- Faire évoluer le RPP pour autoriser le branchement h24 de certains appareils ?  
Problèmes des montages individuels 220 V inadéquats ou datant des années 70.
- APAVE, organisme de contrôle des systèmes électriques  
<https://france.apave.com/>  
→ Pas de normes électriques pour les bateaux.  
→ Propositions d'avoir une attestation de conformité à ceci ou cela par des électriciens/diagnosticiens.  
Mais cela ne certifie rien du tout, ne correspond à rien de légal et ne sera pas accepté par une assurance.
- Faut-il que le port ait ses propres critères pour qu'un bateau puisse rester branché tout ou partie ?
- Q : Quelle borne électrique doit disjoncter en premier, la borne à côté du bateau ou l'armoire en bout de ligne ?  
R : (à vérifier) les disjoncteurs des bornes ont tous été changés pour des disjoncteurs différentiels, qui ne disjonctent plus à 10 A, 16 A ou autre, mais en cas de fuite de courant. Seules les armoires en bout de ligne disjonctent pour une capacité trop importante. La conformité électrique du port est auditée tous les ans.
- L'architecture électrique du port de moulin blanc est des années 80. Elle est un peu vétuste.

- 1 compteur PDL Pontons pour le moulin blanc (qui exclut l'éclairage public, l'école de voile, etc.)  
En fait, il existe des sous-compteurs au Moulin Blanc mais peu accessibles et peu praticables.  
3 compteurs PDL pontons au château (entre autres, permettent une facturation précise lors d'événements).
- Notion de PDL 'point de livraison' : le prix du kWh est fonction du point géographique de la borne.
- Le château paie légèrement plus cher son élec du fait d'un volume total consommé moindre. Quelques 10<sup>ème</sup> de centimes
- ponton flottant château HS, changé en 2025
- 0,15 cts/kWh = tarif proche des année 2021/2022
- hausse fois 3 sur 2 ans
- Tt les ans 500k€ d'investissement entre les deux ports.
- Ciaran : 130 K€ de dégâts, assurance 60 K€.
- Sortir du groupement d'achat d'électricité ?
- Océanopolis est hors du groupement d'achat d'électricité.
- Lorient 50% d'économie électrique grâce à sa politique tarifaire (quid de son attractivité ?)
- Chiffres des compteurs pas mis à jour le 15 janvier.
- Le record de consommation un bateau 'pas si grand que ça' a consommé 1583 kWh en un mois.
- Les 4 plus gros consommateurs sont des résidents.
- Poursuite de la politique de distribution de compteurs
- Proposer un forfait 'no limit' ?  
Pourquoi pas, mais cela n'encourage absolument pas à faire des efforts.
- Pas assez de prises sur les ports pour une politique « 1 bateau, 1 prise ».  
Il y a, à peu près, une prise pour deux trois bateaux entre les deux ports.
- Mettre des prises partout ? Davantage à certains endroits ? Mettre des minuteurs sur les prises ?
- Q : Le château est 20% plus cher au linéaire, pourquoi ?  
R : décidé lors de la construction du port (durée d'amortissement ?).

**Prochaine réunion le 25/02, que chacun propose quelques idées pertinentes, on fera des post-it.**

Addendum Les prises bleues :

- Norme : P17 IEC60309 2P+E
- Classe d'étanchéité : IP44 ou IP67
- Résistance au choc : IK08
- câble : HO7 RNF 3 fois 2,5 mm<sup>2</sup> sur 25m maximum pour 16A
- Utilisation intensive : ??